



## Comment refuser un ex salarié lors d'événements organisés

Par **Gilles3807**, le **20/03/2012** à **13:53**

Bonjour,

Nous sommes une entreprise tout juste sortie d'une procédure prud'homale. Nous avons licencié notre ex salarié en raison de la création d'une entreprise concurrente durant l'exercice de son contrat de travail. Le jugement prononcé est en notre faveur et condamne l'ex salarié. Cependant, 1 fois par mois nous organisons dans un bar des soirées. Il a eu vent de ces événements et depuis le jugement, il s'y présente systématiquement. A ces soirées sont présents certains de nos clients, et prospects.

Comment peut on faire pour le forcer à ne plus venir aux soirées que nous organisons, en sachant que ces soirées ne sont pas sur invitation (pour le moment)? Doit-on "requisitionner" tout le bar afin d'être les seuls ou alors y a-t-il d'autres solutions?

Merci par avance

Par **Michel**, le **21/03/2012** à **11:17**

Bonjour,

Si vos soirées ne sont pas des soirées privées, vous ne pouvez pas l'empêcher d'y venir. Vous devez donc privatiser ce bar pour vos soirées.

Michel

Legalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques